



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2025  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/37

**QUESTION N°7**

**OBJET : FINANCES / RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U) ANNEE 2024**

**L'an deux mille vingt-cinq  
Le vingt-et-un mai  
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Michel VALLADE - Claude CAUET - Jean-Claude CHEVRIER  
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI  
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN  
Maria GUYON - Seddik HADDOUYAT - Florence DOUILLON  
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET  
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

Chantal CLAUDX a donné procuration à Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN  
Pascal KLINGLER a donné procuration à Claude CAUET  
Josiane THOMAS a donné procuration à Maria GUYON  
Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI  
Frédéric CLAUDX a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER  
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Eric COUDERCHON  
Christophe CONNAN a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT  
Souleymane SANOGO a donné procuration à Eric NOIRET  
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :**

/

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

**Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 9  
Nombre de votants : 29**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2531-16, L.2334-15 et suivants,

**Vu** la Loi n°91-429 en date du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et un fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France, réformant la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements,

**Considérant** que la Commune a perçu la somme de 582 865 € en 2024 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine attribuée au titre de l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.
- ✓ **PRECISER** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
POUR EXTRAIT CONFORME  
PIERRELAYE, LE 21 MAI 2025

LE MAIRE



MICHEL VALLADE



Transmis en Préfecture le : 26/05/2025  
Publié(e) le : 26/05/2025  
Exécutoire le : 26/05/2025



Vu pour être annexé  
à la délibération du  
conseil municipal  
N° 2023-37 du 21/05/23  
LE MAIRE,



Direction des Finances

## Rapport sur l'Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) Année 2024

La Commune de Pierrelaye, située dans le département du Val d'Oise, a perçu un montant total de 582 865 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U) pour l'année 2024. Ces fonds ont été alloués à un ensemble d'opérations d'envergure, totalisant un montant global de 2 225 915,12 €, représentant ainsi 26,19 % du budget total des projets. La D.S.U a été utilisée pour financer divers domaines, notamment les infrastructures urbaines, le secteur sanitaire et social, ainsi que les activités sportives et culturelles.

Dans le domaine social, la D.S.U a financé une partie de la création d'une rampe d'accès pour rendre la Protection Maternelle et Infantile (PMI) plus accessible. Le montant total de cette opération s'élevait à 118 446 €, dont 59 223 € ont été pris en charge par la D.S.U, soit 50 % du financement.

Concernant les infrastructures urbaines, la D.S.U a permis de financer intégralement l'aménagement d'une allée piétonne rue du Général de Gaulle, pour un montant total de 61 077,46 €, soit 100 % du coût de l'opération.

Dans le secteur sanitaire et social, une opération significative a été l'extension du cimetière de la rue de Bessancourt, qui a inclus la création d'allées et d'un mur périphérique. Le montant total de cette opération était de 263 384,42 €, entièrement financé par la D.S.U.

Le domaine sportif a également bénéficié d'une part importante de la D.S.U, avec le financement d'une transformation d'un terrain de football en gazon synthétique. Cette opération a coûté 1 694 362,24 €, dont 110 535,12 € ont été financés par la D.S.U, représentant 6,52 % du financement total.

La D.S.U a également été utilisée pour soutenir des initiatives locales, avec une subvention versée à l'association VALDOCCO pour la mise en œuvre de la prévention spécialisée dans le quartier prioritaire du Clos Saint Pierre, pour un montant total de 29 005 €, entièrement couvert par la D.S.U. De plus, des subventions ont été attribuées à des associations culturelles et sportives, respectivement de 14 870 € et 44 770 €, financées à 100 % par la D.S.U.

En conclusion, la Commune de Pierrelaye a optimisé l'utilisation des fonds de la D.S.U pour réaliser plusieurs projets essentiels à la vie locale, allant de l'amélioration des infrastructures urbaines à des actions sociales et sportives, avec un financement de la D.S.U variant de 6,52 % à 100 %, en fonction des opérations. Le montant global de la D.S.U représente 26,19 % des coûts totaux des projets, soulignant son rôle clé dans le développement de la commune.



**Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) – Année 2024**



Département : Val d'Oise  
Commune de PIERRE-RELAYE

Montant du DSU perçu : 582 865 €

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement ...)	(II) Localisation (quartiers classés DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont DSU	(VII) % (VI) / (V)
		(III) Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels	(IV) Fonctionnement : Subvention à une association, animation			
SOCIAL	PMI	Création d'une rampe d'accès pour mise en accessibilité de la PMI, avec démolition de l'existant, fondations, maçonnerie, revêtements, sécurité et finitions		118 446,00	59 223,00	50,00%
INFRASTRUCTURES URBAINES	Aménagement d'allée rue Général de Gaulle	Travaux de réalisation de béton désactivé sur l'allée piétonne au niveau du passage souterrain, Rue du Général de Gaulle à Pierre-Relaye, comprenant l'installation de chantier, la dépose d'éléments existants, la démolition de maçonnerie en béton armé, les terrassements (mécaniques et manuels), la fourniture et pose de clôture de chantier, la mise en œuvre de matériaux (terre végétale, géotextile, béton concassé), le sciage de revêtement, ainsi que la remise à niveau des tampons de réseaux concessionnaires.		61 077,46	61 077,46	100,00%
SANITAIRE ET SOCIAL	Cimetière	Extension du cimetière existant avec création d'allées et d'un mur périmétrique rue de Bessancourt		263 384,42	263 384,42	100,00%
SPORTIF	Terrain sportif	Transformation d'un terrain de football en gazon synthétique		1 694 362,24	110 535,12	6,52%
SOCIAL	Association VALDOCCO	Mise en œuvre de la prévention spécialisée sur le quartier prioritaire du Clos Saint Pierre.		29 005,00	29 005,00	100,00%
CULTUREL	Diverses associations	Subventions versées aux associations culturelles		14 870,00	14 870,00	100,00%
SPORTIF	Diverses associations	Subventions versées aux associations sportives		44 770,00	44 770,00	100,00%
				<b>2 225 915,12</b>	<b>582 865,00</b>	<b>26,19%</b>